

AFFAIRE N° 9

LOCATION ECOLE MATERNELLE DU BUTOR

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Mai 1953

Mesdames,

Messieurs,

La Commune de Saint-Denis lous, par convention verbale, l'École maternelle du Butor, sise rue Général Leclerc, appartenant à Monsieur Emile BELON.

Monsieur BELON étant décédé, je vous demande de bien vouloir m'autoriser de continuer cette convention avec sa succession./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.